

SUD OUEST

www.sudouest.fr

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

640937



Préfet de la Charente
Installations classées pour la protection
de l'environnement (ICPE)

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE Commune de Chantillac et de Baignes-Sainte-Radegonde

Par arrêté préfectoral du 29 août 2016, une enquête publique est ouverte du lundi 3 octobre 2016 au jeudi 3 novembre 2016 inclus sur le dossier présenté par la SA EOLE RES dont le siège social est ZI de Courrière - 330, rue de Mouret, 84000 Avignon, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc solaire «Le Terrer de la Pointe» composé de 6 éoliennes et de deux structures de livraison, situé sur les communes de Chantillac et de Baignes-Sainte-Radegonde.

Cette activité relève du régime de l'autorisation suivant la nomenclature n° 2990-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier complet, constitué conformément aux dispositions réglementaires, comporte notamment l'étude d'impact et l'avis unique (définitivement et ICPE) de l'autorité administrative de l'Etat complété en matière d'environnement (AE) sur cette étude d'impact.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairies de Chantillac (siège de l'enquête) et de Baignes-Sainte-Radegonde.

Il pourra formuler ses observations sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet dans les mairies de Chantillac et de Baignes-Sainte-Radegonde ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Chantillac (63960).

M. Christian VIDAL, aménageur en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Poitiers, assurera des permanences en mairies les:

- Chantillac: lundi 3 octobre 2016 de 9h à 12 heures.
- Baignes-Sainte-Radegonde: mercredi 12 octobre 2016 de 9h à 12 heures.
- Chantillac: jeudi 20 octobre 2016 de 9h à 12 heures.
- Baignes-Sainte-Radegonde: mercredi 26 octobre 2016 de 14h à 17 heures.
- Chantillac: jeudi 3 novembre 2016 de 9h à 12 heures.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Mme Maud BROUSSE, désignée en urbanisme, jusqu'au terme de la procédure.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée au porteur du projet: SA EOLE IRES - ZI de Courrière, 330, rue de Mouret, 84000 Avignon (contact: M. Ludovic MERCIER, tél: 05.24.54.45.00).

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales, Bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales) et dans les mairies de Chantillac et de Baignes-Sainte-Radegonde, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation ou de rejet sera prise par arrêté du Préfet de la Charente. Ce avis d'enquête, l'avis de l'AE ainsi que les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique «Politiques publiques - environnement - DUP ICPE 1073»).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Cognac, le 30 août 2016.

P/Le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet
Jean-Yves LE WERRER.

640310



Préfecture de la Charente
Direction des Collectivités Locales
et des Procédures Environnementales
Bureau de l'Utilité Publique
et des Procédures Environnementales

RAPPEL D'ENQUETE PUBLIQUE

Implantation d'une centrale solaire photovoltaïque
aux lieux-dits «Le Clos Chez Jean» et «Chez Buriel»
sur les communes de Manot et Roumazières-Loubert
au lieu-dit «Landache»

Il est rappelé que par arrêté du 30 juin 2016, le préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30,5 jours, relative à la demande déposée par la SARL VMH (détenue par FBJB) en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque d'une puissance unitaire d'environ 8 MWc et d'une superficie totale d'environ 24 hectares, sur les communes de Manot aux lieux-dits «Le Clos Chez Jean», «Chez Buriel» et Roumazières-Loubert au lieu-dit «Landache».

Le maire d'ouvrage est la SARL VMH (détenue par FBJB) site 8, rue André-Boulle à Châteaurenault Cedex (86100), tél. 05.49.36.86.20. Toute personne pour demander des informations sur le dossier au chef de projet, M. Daniel GABARD, tél. 07.61.14.49.00.

Cette enquête se déroulera du 8 septembre au 8 octobre 2016 inclus en mairies de Manot et Roumazières-Loubert.

Le dossier constitue conformément aux dispositions réglementaires et comprenant notamment l'étude d'impact et l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Manot et Roumazières-Loubert. Il pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, M. Michel DUPE, ingénieur études et travaux en retraite, nommé commissaire enquêteur titulaire par décision du président du Tribunal administratif, à la mairie de Manot (siège de l'enquête) et de Roumazières-Loubert.

Le commissaire enquêteur reprendra le public selon le calendrier suivant:

- Manot (siège de l'enquête): Jeudi 8 septembre 2016 de 9h30 à 12h30
- Roumazières-Loubert: samedi 17 septembre 2016 de 9h à 12h
- Manot: mercredi 21 septembre 2016 de 9h30 à 12h30
- Roumazières-Loubert: mercredi 28 septembre 2016 de 13h45 à 16h45
- Manot: samedi 8 octobre 2016 de 9h30 à 12h30

En cas d'empêchement, M. Michaël DUPE sera remplacé jusqu'au terme de l'enquête par M. Daniel BOLMONT, colonel de gendarmerie en retraite, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au préfet de la Charente. Une copie de ce rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à la préfecture de la Charente et en mairies préférées où toute personne pourra en demander communication.

Les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture: www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques publiques - environnement/chasse - DUP-ICPE-1073/MANOT/ROUMAZIERES-LOUBERT).

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès de la préfecture (Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

641318

Commune de Claix (16440)

AVIS DE MISE A DISPOSITION du dossier de révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme de Claix (16440)

Par délibération n°2016-2-16 en date du treize mars de l'an deux mille seize, le conseil municipal de Claix (16440), régulièrement convoqué a décidé de lancer une révision alléguée n°01 du plan local d'urbanisme (PLU) adopté le 16 janvier 2013 et a défini les modalités de concertation en conséquence.

Cette révision alléguée a pour objet de permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de l'unité foncière de la Latrène de Claix situé en zone N et comprenant la réduction de la zone N par restitution d'une surface équivalente ou supérieure à l'ouest de l'unité foncière.

Sont mis à disposition en mairie, le dossier contenant le projet de révision, l'exposé de ses motifs ainsi qu'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un mois à compter du 7 septembre 2016.

Le présent avis sera affiché en mairie et sur le site internet de la Ville, pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, M. le Maire dressera un bilan avant de soumettre le dossier à l'approbation du conseil municipal.

La maire
Dominique PEREZ

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS > À 90 000 €

641314

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Marché de services

Atelier: LOGELIA CHARENTE - Office Public de l'Habitat de la Charente, 10, impasse d'Austerlitz, 16025 Angoulême Cedex, tél. 05.45.38.66.00, email: marches@logelia.fr, URL: http://www.logelia.fr, URL, profi d'acheteur: http://logelia.marcovech.fr.

Objet du marché: Prestations d'externalisation des éditions du service Gestion Locative. Accord-cadre mono-attributaire exécuté avec des bons de commande - montant maximum pour la durée totale du marché: 165 000 euros HT.

Durée du marché: Le marché prend effet à compter du 1^{er} novembre 2016 et s'achève le 30 octobre 2017. Il pourra être reconduit trois fois par période successive d'un an. Mode de passation: Procédure adaptée (articles 27, 78 & 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

Date limite de réception des offres: Le 3 octobre 2016 à 12 heures.

Critères d'attribution: Voir le règlement de la consultation.

Le dossier de consultation est intégralement téléchargeable gratuitement sur le site http://ogelia.marcovech.fr.

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Poitiers, 15, rue de Bossac, 86000 Poitiers, tél. 05.49.60.79.19.

Renseignements d'ordre administratif: Florence ROSSI, LOGELIA CHARENTE, tél. 05.45.38.66.40.

Renseignements d'ordre technique: Christophe JOUBERT, LOGELIA CHARENTE, tél. 05.45.38.66.47.

IMMOBILIER

AVEC SUD OUEST-IMMO.COM

VOUS ÊTES DÉJÀ CHEZ VOUS

Vente
et location
dans la région



www.sudouest-immobilier.com

641318



Commune de Garat ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE Sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) Sur le périmètre de Protection Modifiée de l'Eglise (PPM)

M. le Maire informe le public que par délibération du conseil municipal en date du 8 juin 2016, le projet de PLU a été arrêté, que par arrêté n° RRB/POS/2016/09/01, en date du 6 septembre 2016, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur:

- la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU);
- le Périmètre de Protection Modifiée de l'Eglise (PPM).

Cette enquête se déroulera du mardi 27 septembre 2016 au jeudi 27 octobre 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

A cet effet,

Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné pour conduire cette enquête publique:

- M. Jean-Pierre JOUN (ingénieur géologue spécialisé), en qualité de commissaire enquêteur titulaire;

- M. Alain TEQUI (géomètre), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur remplacera le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie:

- Le mardi 27 septembre de 9h à 12 heures;
- Le vendredi 7 octobre de 9h à 12 heures;
- Le lundi 10 octobre de 13h à 17 heures;
- Le mercredi 19 octobre de 13h à 17 heures;
- Le jeudi 27 octobre de 13h à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par courrier à l'adresse suivante: M. le Commissaire-Enquêteur, enquête conjointe, Mairie, 133, rue du Docteur-Jean-Bouillaud, 16410 Garat, ou par courriel à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, enquête conjointe, à l'adresse suivante: mairie@garat.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant 1 an à compter de la date de transmission du rapport par le commissaire enquêteur et consultable sur le site: www.garat.fr.

L'arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique conjointe est consultable sur le site: www.garat.fr.

M. le Maire,
Jean-Marc CHOISY